

## Citas S.A.

### Événements pour les années 1950 à 1955

1950 — Le volume de marchandises transitées progressa considérablement par rapport à l'année précédente. Pour cet exercice, il passa de 316.000 tonnes à 362.000 tonnes, soit une augmentation de 14,55%. Les revenus globaux atteignirent 30.783.000 francs contre 27.377.000 francs, en hausse de 12,44% par rapport à l'exercice précédent. En ce qui concerne les dépenses, elles augmentèrent de 10%, passant de 19.112.000 francs en 1949 à 21.014.000 francs en 1950. La hausse de l'indice du coût de la vie, qui entraîna une augmentation des appointements et des salaires, justifia cette mesure. Le département "Assurances" de la Société, ouvert depuis deux ans et demi, connut une augmentation de son activité en établissant des sous-agences dans les provinces de l'Equateur Orientale et du Bas-Congo. Au cours de l'exercice et dans le but de répondre à son programme de mécanisation, le capital de la Société fut augmenté de 15.667.000 francs congolais à 40 millions de francs congolais. Cette augmentation fut accomplie par l'incorporation de 1.303.000 francs sur le fonds de réserve statutaire et par l'émission de 32.900 actions nouvelles au prix de 700 francs chacune. Les actionnaires furent ravis de cette transaction. (1953 T3/ 2712)

1951 — Cette année encore, il y eut une progression du tonnage transité. Par rapport à l'année précédente, la quantité augmenta de 362.000 tonnes à 385.000 tonnes. En outre, les revenus s'élevèrent à 36.516.000 francs, en comparaison avec 30.783.000 francs en 1950. Les résultats furent influencés par l'utilisation des échelles mobiles pour les tarifs des produits agricoles, qui connurent des cours favorables pendant l'exercice. Par contre, l'exploitation de la Société se ressentit de la situation générale des transports dans le Bas-Congo. L'encombrement de ses installations causé par l'afflux de marchandises importées, ce qui contraignit la Société à renforcer le cadre de ses agents européens et à utiliser ses capacités d'entrepôt dans des conditions qui ne furent pas conformes aux exigences d'une exploitation rationnelle. Les coûts augmentèrent à 24.690.000 francs, en comparaison avec 21.014.000 francs pour l'exercice précédent. La société entreprit la construction de deux magasins d'une superficie totale de 5.000 m<sup>2</sup> afin d'éviter la répétition éventuelle de l'état de choses mentionné ci-dessus. Enfin, la Société installa une nouvelle grue sur portique d'une puissance de levage de 3 tonnes à 26 mètres et de 6 tonnes à 13 mètres pour renforcer les équipements de son quai. Son département « Assurances » vit son chiffre d'affaires augmenter considérablement par rapport à celui de l'année 1950. (1953 T3/ 2712)

1952 — Le développement de son programme de mécanisation améliora la gestion du port de la Société. En effet, la mise en service d'une nouvelle grue sur portique, de trois grues mobiles sur pneumatiques d'une puissance de levage de 25 tonnes, d'élévateurs à fourches, de tracteurs et de remorques pour la manutention en magasins et d'environ 2.000 palettes pour le gerbage furent utilisées dans son exploitation. La superficie de ses entrepôts augmenta de 15.000 à 20.000 mètres carrés. Cette année, le volume de marchandises transitées s'éleva à 446.000 tonnes contre 385.000 tonnes en 1951. Les revenus s'élevèrent à 49.543.000 francs, en comparaison avec 36.516.000 francs en 1951 ; ils progressèrent en raison de l'augmentation du trafic, de la croissance de son

département "Assurances" et de l'effet positif du jeu des échelles mobiles sur les tarifs des produits agricoles de référence assez élevés pendant une partie de l'année.

Cependant, ses dépenses augmentèrent de 24.690.000 francs à 35.251.000 francs. La Société dut renforcer de nouveau le personnel européen en raison de l'engorgement des transports dans le Bas-Congo, ce qui engendra des conditions de travail extrêmement difficiles. Avec la hausse continue de l'index du coût de la vie, la rémunération de ce personnel augmenta. La Compagnie Congolaise d'Entreposage et de Warrantage développa des bureaux à Léopoldville et Elisabethville. (1953 T3/ 2712)

1953 — Cette année, le tonnage transité fut de 456.000 tonnes par rapport à 446.000 tonnes en 1952. Cependant, les revenus, qui étaient de 49.543.000 francs en 1952, ne furent qu'à 44.397.000 francs en 1953. La baisse fut causée par des échelles mobiles appliquées aux produits agricoles dont les prix baissèrent, des réductions de moitié des tarifs appliqués à certains produits miniers, des réductions de moitié du produit des taxes sur les colis lourds qui furent moins fréquents et une augmentation de la nomenclature des marchandises et des produits voyageant en inter-réseaux à des tarifs réduits qui furent généralement inférieurs au prix de revient. En ce qui concerne les coûts de fonctionnement, ils progressèrent de 35.251.000 francs en 1952 à 35.933.000 francs en 1953. Enfin, la croissance de ses investissements influença fortement les amortissements de l'entreprise. Ces facteurs firent la diminution du bénéfice brut d'exploitation. Le département d'assurances créé en 1948 connut une croissance constante de ses revenus. Cependant, depuis la fin de l'exercice, les autorisations de souscription furent transférées à la nouvelle entreprise congolaise d'assurances "Soconga", créée entre autres par les compagnies. Depuis le 1er avril 1954, cette branche cessa son activité. (1955 T3/ 2217)

1954 — La quantité de marchandises qui traversa le port de la société connut une nouvelle augmentation de 39.000 tonnes. Cet exercice, les revenus progressèrent de 44.397.000 francs à 50.819.000 francs, grâce à l'augmentation du tonnage transité et des cours de réalisation de certains produits agricoles et miniers, qui, grâce aux échelles mobiles, eurent un impact positif sur les tarifs de manutention. En ce qui concerne les dépenses d'exploitation, elles connurent une augmentation modérée en raison des spécificités de son industrie ; elles s'élevèrent de 35.933.000 francs en 1953 à 36.424.000 francs en 1954. Au cours de l'année, la Société renoua avec le gouvernement les discussions qui avaient été interrompues en 1952 pour céder toute son industrie et son fonds de commerce à la Colonie du Congo belge. (1955 T3/ 2218)

1955 — Les négociations aboutirent cette année et l'Assemblée extraordinaire convoquée le 5 mai 1955 décida d'abord la dissolution anticipée de la Société et ensuite approuva le projet de convention entre le gouvernement de la Colonie et les liquidateurs de la Société. La cession de toutes ses activités et installations portuaires à Léopoldville fut effectuée pour un montant total et forfaitaire de 240 millions de francs. (1956 T2 ) 2001)